



A

Monsieur Michel PROSIC  
le Préfet du Lot  
Place Jean-Jacques Chapou  
46009 CAHORS Cedex

Cahors, le 26 mars 2020

Monsieur le Préfet,

Le monde vit depuis plusieurs semaines une crise sanitaire exceptionnellement grave et inédite. Notre pays n'y échappe pas. Il est également frappé par le COVID 19. Chaque jour, nous comptons de manière alarmante le nombre de nos morts en plus des dizaines de milliers de personnes contaminées.

Depuis une semaine, les citoyens de notre pays sont « confinés ». Ces mesures décrétées par le gouvernement s'accompagnent d'un discours pour le moins ambigu entre « restez confinés » et « allez travailler » ! Ainsi, les dispositions prises par les employeurs sont très variables et ne correspondent pas aux propos tenus, le lundi 16 mars, par le Président de la République, en particulier s'agissant du maintien d'activité non essentielle à la vie de la Nation.

L'intersyndicale CGT, FO, Solidaires, FSU, FGR, Modéf, Confédération Paysanne, UNF, et UNL, dénonce l'incohérence totale à laisser fonctionner des entreprises ne relevant pas de secteurs essentiels dans un moment où les plus hautes autorités de l'État avec l'expertise des scientifiques affirment que la priorité absolue réside dans la limitation de la circulation du COVID 19.

Depuis quelques jours, la voix de médecins s'élève pour un confinement total.

Egalement, nous ne pouvons accepter et entendre de la part de représentants de l'Etat que des entreprises dans lesquelles la présence du coronavirus est avérée, leurs soient rappelées uniquement leurs droits et devoirs, en renvoyant à l'application stricte du droit en vigueur en n'exigeant pas les fermetures.

Manifestement les mesures sur la situation sanitaire, pourtant gravissime, ne sont pas prises quand les responsables continuent à nier le bon sens qui serait de fermer les entreprises non indispensables à la vie de la Nation.

Dans ce moment exceptionnel, nous contestons cette vision de classe effrayante qui fait passer l'économie avant la vie des salarié-es qui de plus, dans la majorité des cas n'ont aucun moyen de protection à leur disposition !

Nous dénonçons les mesures s'attaquant aux droits des salariés, qualifiées d'effort raisonnable par le gouvernement. La situation sanitaire du pays, ne peut pas justifier les attaques contre le code du travail, les droits des salarié-es. Ces mesures n'ont qu'un objectif, obliger les salariés à travailler en les mettant en danger, sans se soucier de leur santé.

Nous faisons de la lutte contre la propagation du virus COVID-19 une priorité. Aussi, l'ensemble de nos structures est désormais fermé au public, les salarié-es confinés chez eux et rémunérés.

Pour autant, et si nous comprenons la nécessité d'ordre public, s'agissant des obligations de service (dans la santé, l'aide à domicile, l'approvisionnement des denrées alimentaires et de premières nécessités, les transports, ...), de nombreuses questions se posent quant à l'application réelle des consignes dans les entreprises et collectivités. Cette situation anxiogène pèse fortement sur la santé mentale des salarié-es avec tous les risques d'accidentologie que cela induit dans un contexte de travail.

Cette période de crise inédite exige la responsabilité de toutes et tous.

Nous vous sollicitons pour qu'il soit organisé très rapidement une première réunion associant autour d'une même table la Préfecture sous votre présidence, la Direccte, les organisations syndicales de salarié-es et d'employeurs. Bien évidemment, au regard du contexte sanitaire, celle-ci ne pourrait se tenir physiquement et nous vous proposons donc d'opter pour la visio-conférence ou une réunion téléphonique.

Dans l'attente d'une réponse positive dans les meilleurs délais, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

*L'intersyndicale CGT, FO, Solidaires,  
FSU, FGR, Modéf, Confédération  
Paysanne, UNF, et UNL*